Concertation garantie par

LA commission nationale du débat public CNDP



Réunion thématique
Aménagement, risques et environnement
5 novembre 2026 - Salle des fêtes de Gonfreville l'Orcher

methavert

Projet d'usine de production d'hydrogène et d'e-méthanol sur la zone industrielle du Havre

Rte Qair

Financé par

Cofinancé par l'Union européenne

RÉGION NORMANDIE



01

Propos introductifs



Alban BRUNEAU

Maire de Gonfreville l'Orcher

Vice-Président Le Havre Seine Métropole, chargé des risques industriels et de l'énergie

Président de l'Office des Risques Majeurs de l'Estuaire de la Seine (ORMES)



Sophie MARIE & Alban BOURCIER

Garants de la concertation

commission nationale du débat public

MA PAROLE A DU POUVOIR

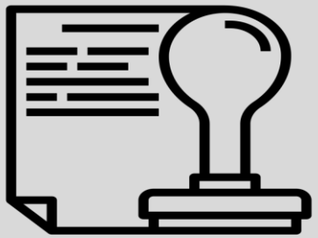


MA PAROLE A DU POUVOIR

La Commission nationale du débat public : qu'est-ce que c'est ?

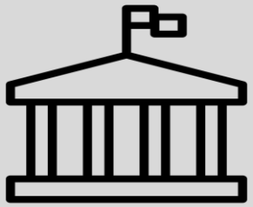
AUTORITÉ

Habilitée à prendre des décisions en son nom propre



ADMINISTRATIVE

Institution publique



INDÉPENDANTE

Ne dépend ni des responsables des projets, ni du pouvoir politique



Elle défend un droit :

> *“Toute personne a le droit [...] **d'accéder aux informations** relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de **participer à l'élaboration** des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement.”*

Article 7 de la Charte de l’Environnement – rendue constitutionnelle en 2005

Un droit qui sert à quoi ?

A débattre du bien fondé des projets avant que des décisions irréversibles ne soient prises

Pourquoi ce projet ?

A débattre des conditions à réunir pour sa mise en œuvre

Comment ?

A débattre des caractéristiques du projet, de ses impacts sur l'environnement, du moyen de les éviter, des les réduire ou de les compenser

À quelles conditions ?

A permettre l'information et la participation de tous et de toutes tout au long de la vie du projet.

Du suivi dans le temps

Les 6 principes de La CNDP



INDÉPENDANCE
Vis-à-vis de toutes les parties prenantes



NEUTRALITÉ
Par rapport au projet



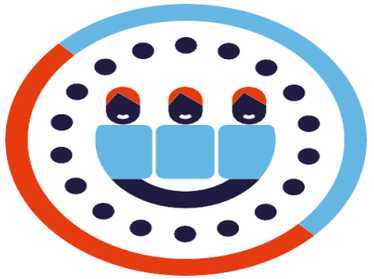
TRANSPARENCE
Sur son travail,
et dans son exigence vis-à-vis du responsable du projet



ARGUMENTATION
Approche qualitative des contributions, et non quantitative



ÉGALITÉ DE TRAITEMENT
Toutes les contributions ont le même poids, peu importe leur auteur



INCLUSION
Aller à la rencontre de tous les publics

Garants CNDP : rôle & missions

- *Défendre le droit individuel ;*
- *Aller à la rencontre de tous les acteurs concernés ;*
- *Accompagner et guider le maître d'ouvrage dans l'élaboration du dossier de concertation pour le respect du droit à l'information du public (accessibilité, transparence, clarté, complétude…) ;*
- *Permettre au public de débattre de l'opportunité du projet.*

Sophie MARIE & Alban BOURCIER sont à la disposition du public pour toute question relative à l'organisation et au déroulement de la concertation préalable.

alban.bourcier@garant-cndp.fr
sophie.marie@garant-cndp.fr

La concertation préalable, et après ?



1

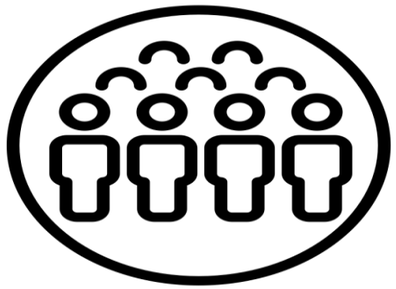
Les tiers garants publient le bilan de la concertation préalable

2



Le responsable du projet répond aux enseignements de la concertation

3



La Commission nationale rend un avis sur la qualité de cette réponse



4

Si le projet se poursuit, la concertation avec le public se poursuit également, sous l'égide d'un garant de la CNDP

Déroulé de la réunion

18h30-21h

1. Propos introductifs	**15 min**
2. Enjeux d'aménagement et environnementaux	**30 min**
1er temps d'échange	*30 min*
3. Risques industriels	**15 min**
2e temps d'échange	*25 min*
4. Enjeux de riveraineté	**5 min**
3e temps d'échange	*25 min*
5. Conclusion	**5 min**

Comment m'exprimer?

Pendant les temps d'échanges

À l'oral



Lever la main pour prendre la parole



Attendre le micro pour vous exprimer
Se présenter

Par écrit



Noter votre question sur la fiche et confiez-là nous



Votre question sera relayée

En dehors de cette réunion, vous pouvez aussi poser vos questions dans les urnes à votre disposition et sur le site internet *www.methavert-normandie.fr*

Quelques règles



Dialogue
et écoute



Équilibre des
temps de parole

Vos interlocuteurs pendant la réunion

Énergéticien français, indépendant, spécialisé dans le renouvelable

→Maître d'ouvrage, en charge de la construction et de l'exploitation de l'usine Méthavert

Fabio ROTONDO, Chef de projet Méthavert

Gestionnaire du réseau public de transport d'électricité français

→Co-maître d'ouvrage, en charge du raccordement électrique de l'usine

Jacques FREMAUX, Responsable concertation

Autorité portuaire du Havre (et de l'Axe Seine)

> Propriétaire du foncier, en charge de son aménagement préalable

Christophe DUBERN, Chef du service Pilotage de maitrise d'oeuvre et de Projets

Natacha MASSU, cheffe du service environnement



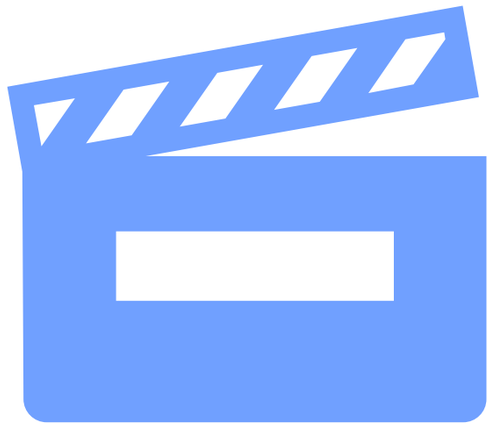
02

Les enjeux d'aménagement et environnementaux

Présentation du projet Méthavert

Vidéo de présentation du projet

Méthavert, une usine de production d'hydrogène et d’e-méthanol sur la zone industrielle du Havre





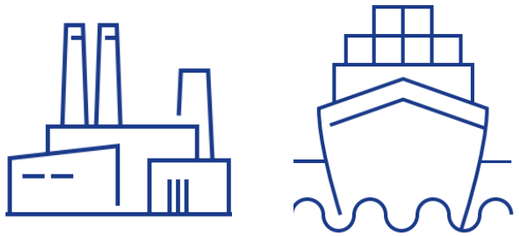
Fabio ROTONDO

Chef de projet Méthavert

Qair

Pourquoi ce projet ?

Réduire les émissions de CO_2 de l'industrie et du transport maritime en produisant de l'hydrogène décarboné et du e-méthanol



Contribuer à la souveraineté énergétique au travers d'une production française



Le site d'implantation

L'usine Méthavert sera installée dans la Zone Industrialo-portuaire du Havre (76), sur la commune de Rogerville



La parcelle

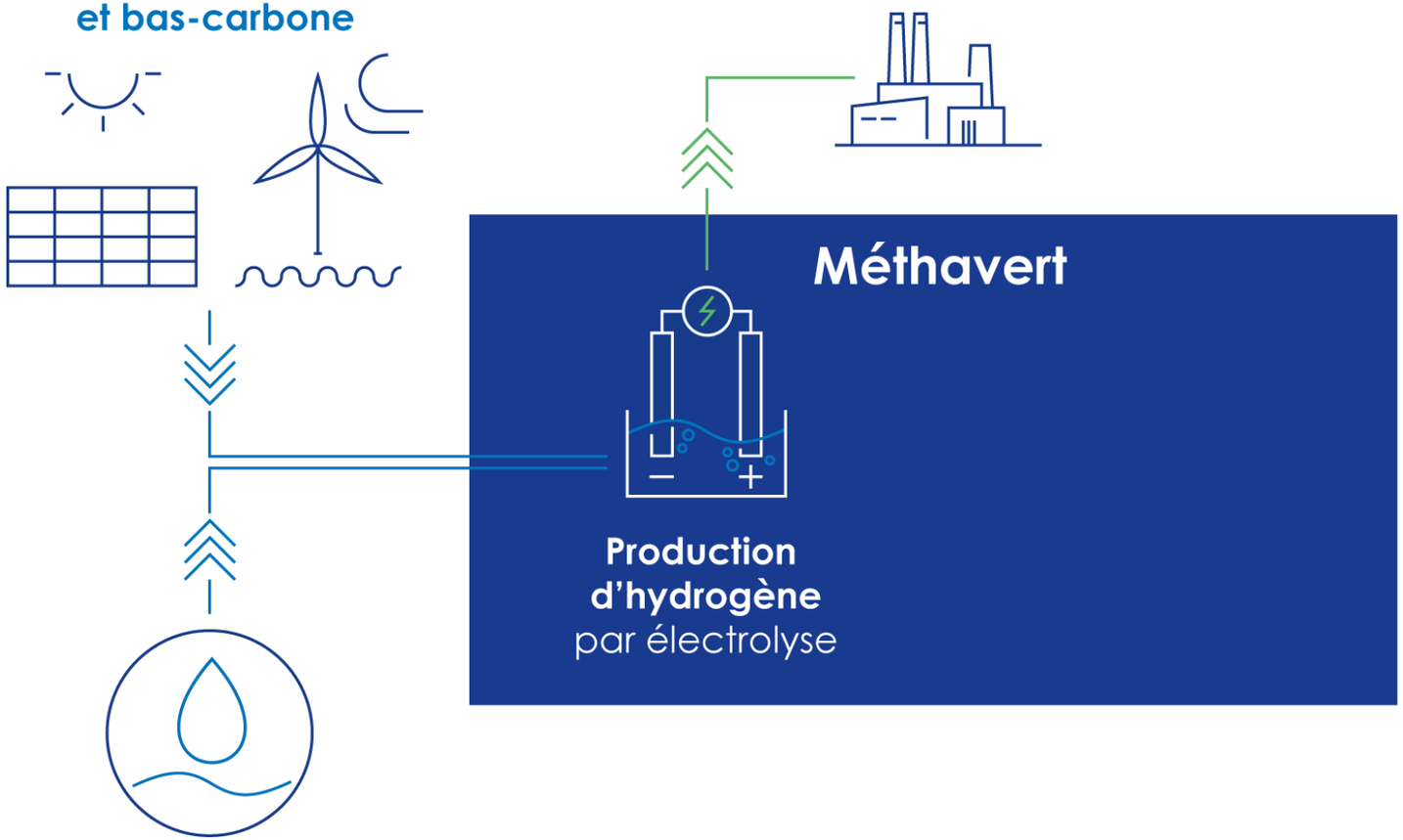
Plan de situation générale du projet



Phase 1 : Produire de l'hydrogène

Approvisionnement en **électricité renouvelable et bas-carbone**

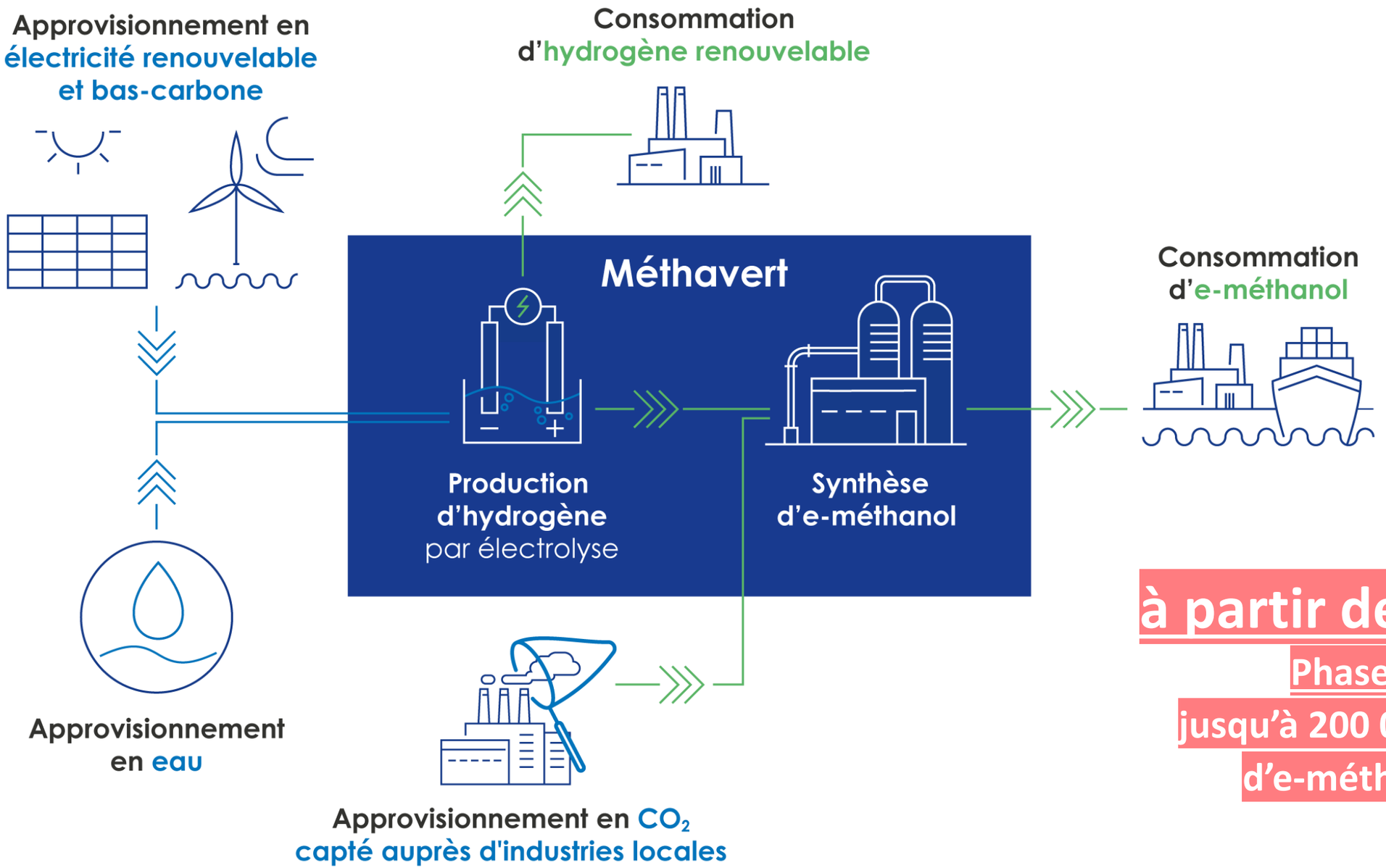
Consommation d'**hydrogène renouvelable**



2031

Phase 1 : jusqu'à 21 000 t/ an d'hydrogène décarboné

Phase 1 : Produire du e-méthanol



à partir de 2035 :

Phase 2

jusqu'à 200 000 t/ an d'e-méthanol

Quel est le coût du projet?

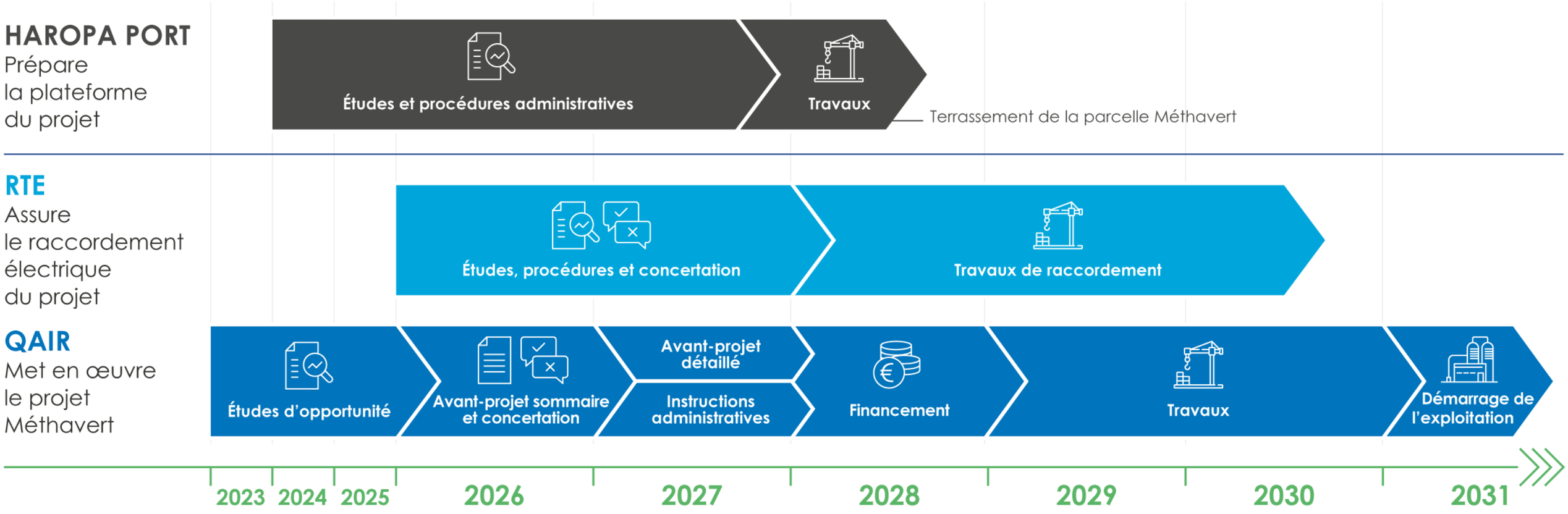
Environ 1,2 milliards d’€ d’investissement

- Pour les deux phases du projet, dont 22 millions d’€ pour le raccordement électrique

Un financement progressif et mixte qui sera validé en 2028-2029

- Développement/études: Qair en fonds propres + subvention Fonds de Transition Juste
- Construction/exploitation: Société de projet Méthavert en fonds propres et prêts

Quel calendrier pour le projet?





Jacques FREMAUX

Responsable concertation

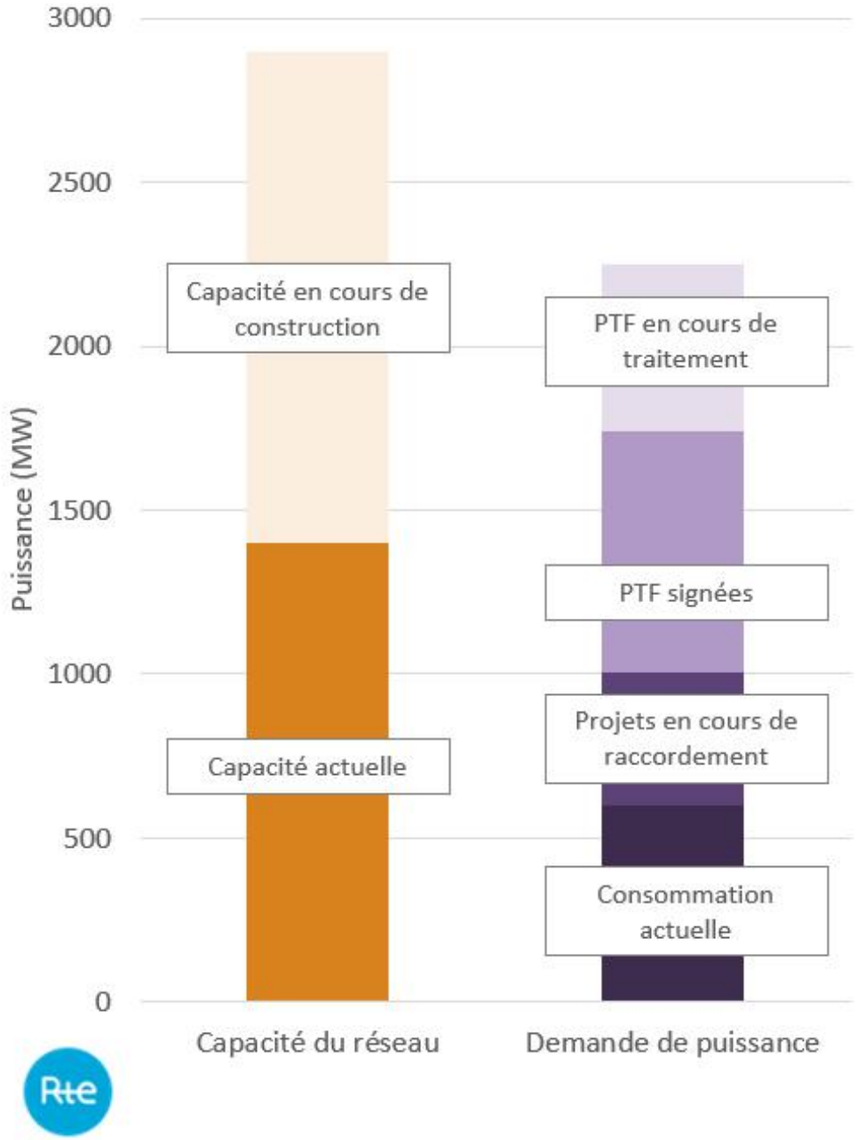
Les enjeux énergétiques du territoire

Le raccordement de Méthavert est situé dans la **zone de mutualisation « Le Havre – Port-Jérôme »**

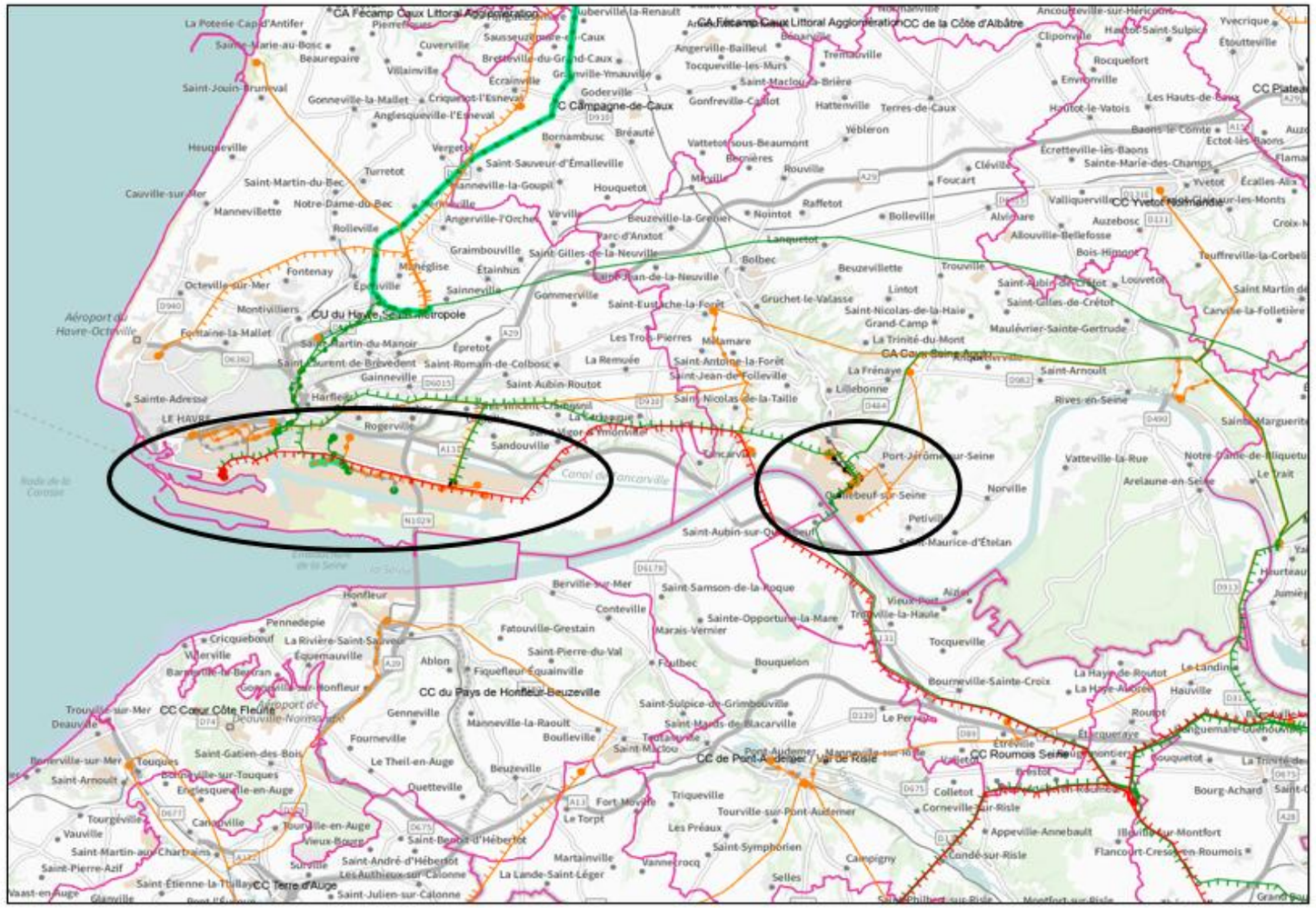
Associée au **projet TENBS — Transition Énergétique Boucles de Seine** qui prévoit une augmentation des capacités électrique de la zone, dont bénéficiera Méthavert

L’un des rares territoire métropolitain combinant foncier libre ET puissance électrique disponible

Capacités du réseau vs demande de raccordement- zone électrique du Havre



Ce projet répond à des besoins de consommation en électricité multiplié x4



Projet Transition énergétique des Boucles de Seine

Poste 400/225 Noroit - PSEM



Poste 225 Roseaux Aérien





Liaison électrique souterraine de 225 kV



Liaison aérienne 400 kV



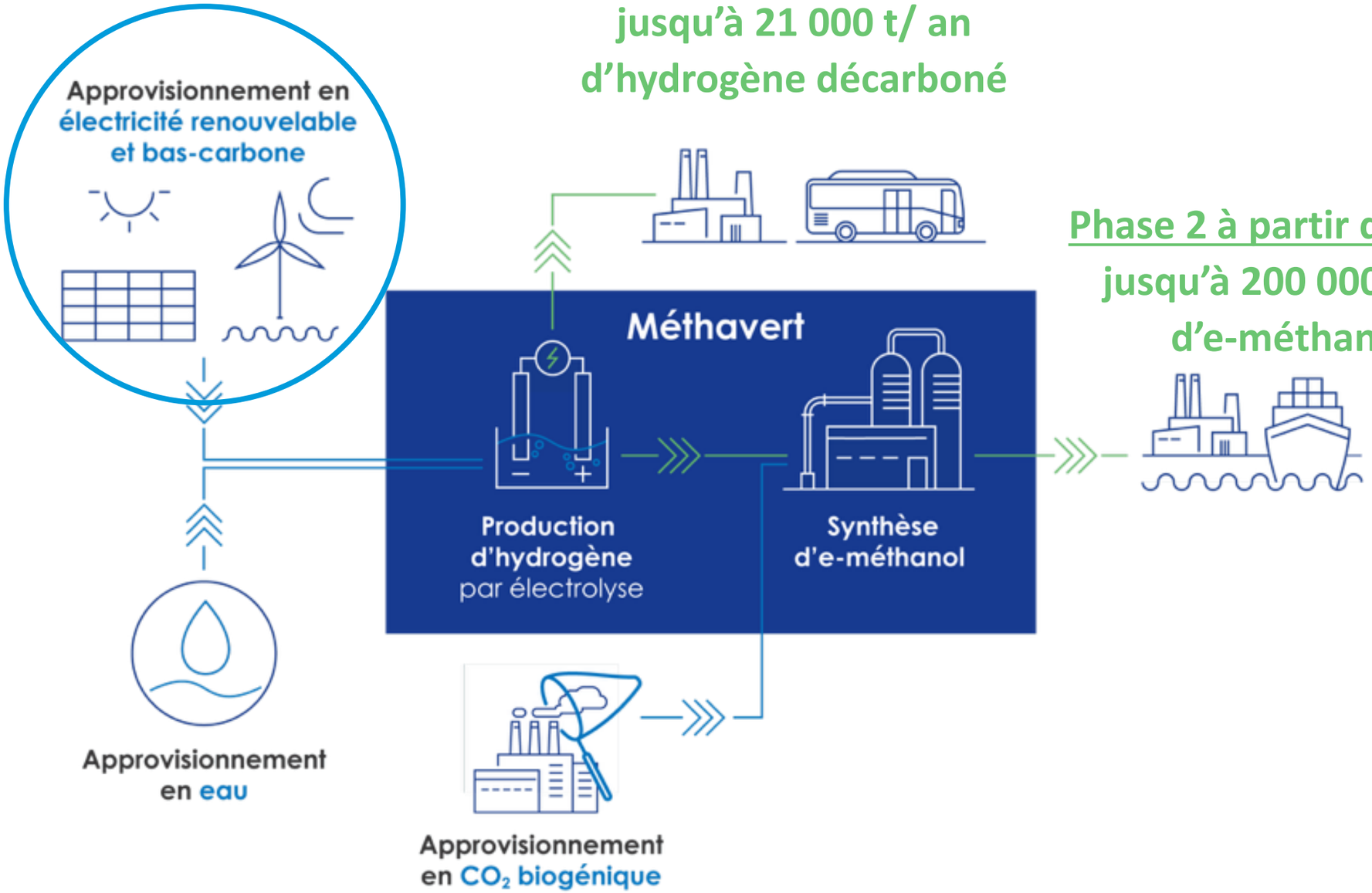
Le raccordement électrique du projet Qair

Phase 1 :

150 MW de puissance électrique

Phase 2 :

Jusqu'à 330 MW de puissance électrique



Phase 1 en 2031 :

jusqu'à 21 000 t/ an d'hydrogène décarboné

Phase 2 à partir de 2035:

jusqu'à 200 000 t/ an d'e-méthanol

Le raccordement électrique du projet Qair

L'ouvrage à créer serait une **liaison souterraine** de **3,9km** de niveau de tension **225 000 volts** depuis le poste de Noroit

La solution de raccordement de moindre impact est à l'étude par RTE : **deux stratégies sont étudiées**



Le cadre réglementaire et les enjeux environnementaux liés au raccordement

- Résultats du pré diagnostic écologique réalisée par BIOTOPE sur l'aire d'étude:
  - **La Stratégie B** apparaît comme la **solution la moins impactante** sur le plan écologique
  - **La Stratégie A** présente des **enjeux écologiques plus forts** (habitats arbustifs ainsi que des prairies humides)
- RTE est soumis à la **concertation FERRACCI, en complément de la concertation préalable**
  - Dans ce cadre, RTE doit déposer un **dossier de présentation de projet** (DPP), qui explique la consistance technique du raccordement ainsi que les différents tracés à l'étude
  - Une analyse multicritère des stratégies à l'étude est en cours. Elle sera présentée lors de la concertation Ferracci aux élus des communes concernées **(Rogerville, Oudalle et Gonfreville l'Orcher).**
  - La réunion de fin de concertation **janvier 2027** permettra de retenir **le fuseau de moindre impact (FMI).**



Planning Concertation Ferracci

En cours	Novembre 2026	Janvier 2027
Rédaction du DPP	Dépôt du DPP à la DREAL	Validation du FMI par le préfet

Les enjeux environnementaux liés à la production d'hydrogène et de e-méthanol



Fabio ROTONDO

Chef de projet Méthavert

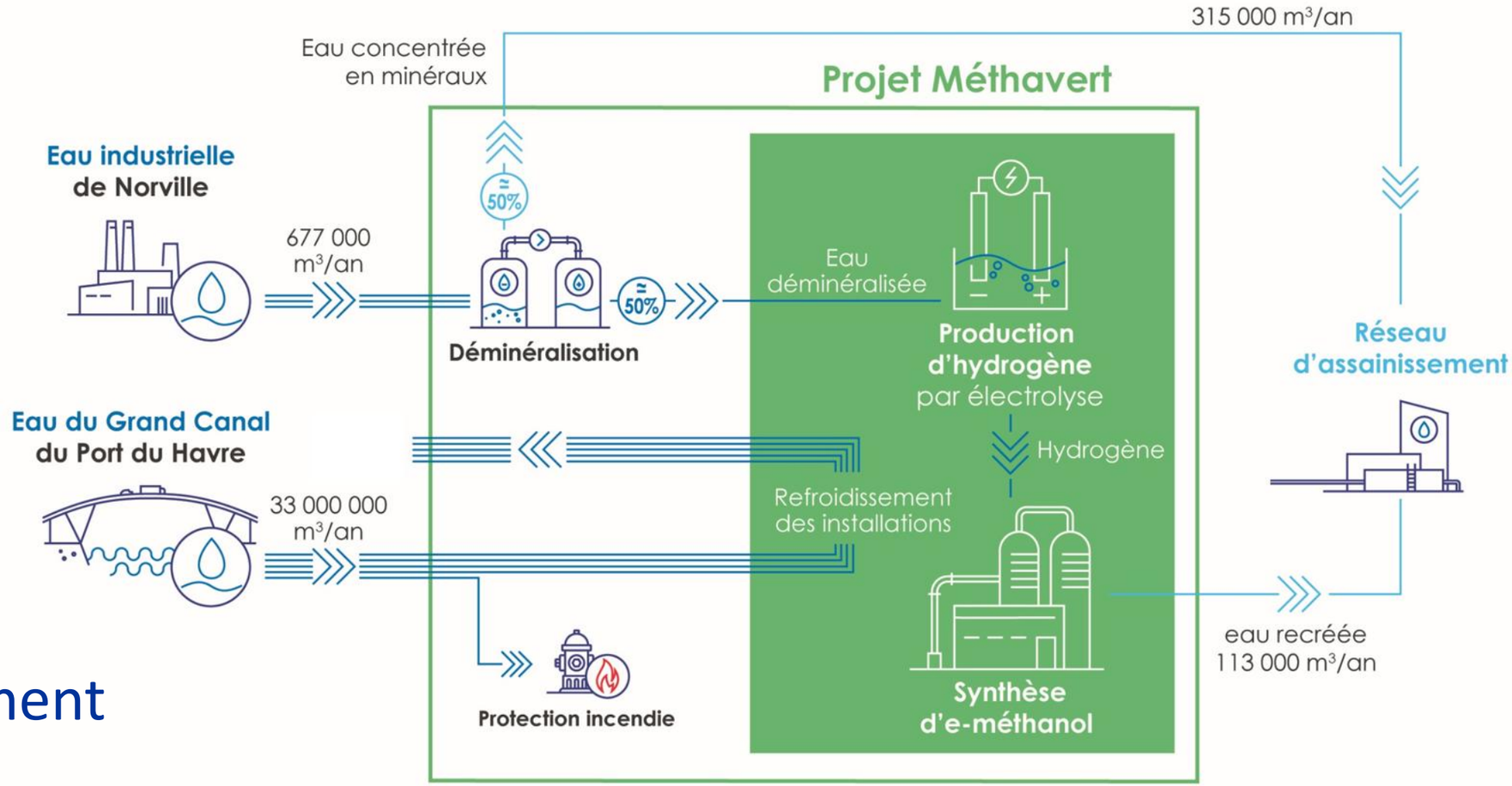
Qair

Quels besoins en eau ?

Les matières premières :

Pour la production

Pour le refroidissement



Quelle sera l'origine de l'électricité ?

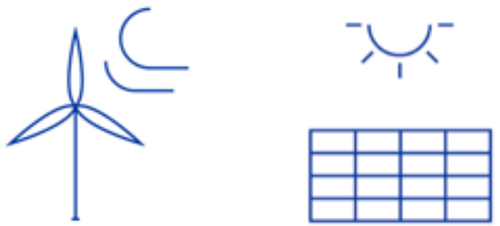
Les matières premières :



150 MW en phase 1 : production d'hydrogène

Jusqu'à 330 MW en phase 2: production d'hydrogène et d'e-méthanol

Un approvisionnement garanti par contrats d'achat avec des producteurs **d'énergie renouvelable**.

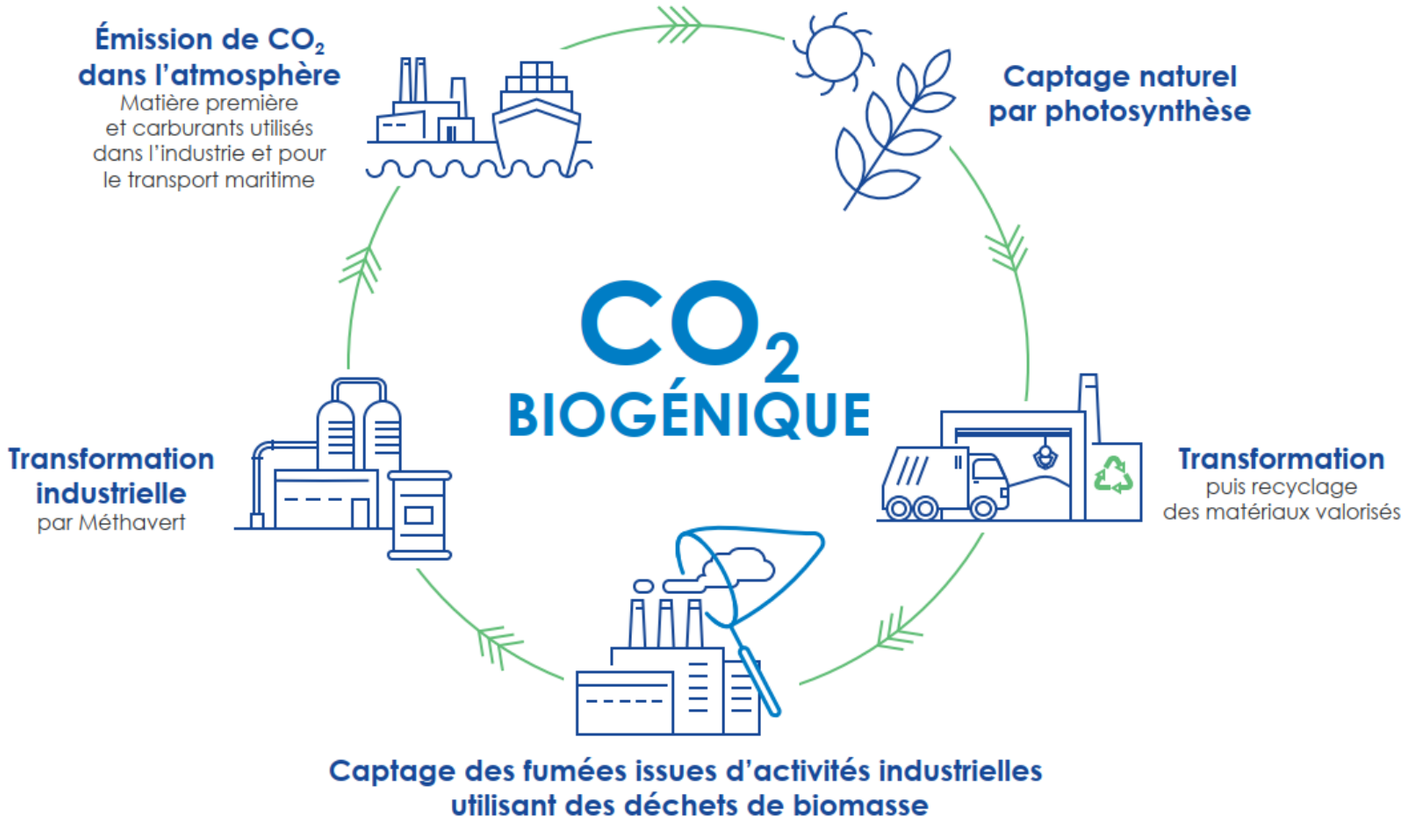


D'où provient le CO_2 ?

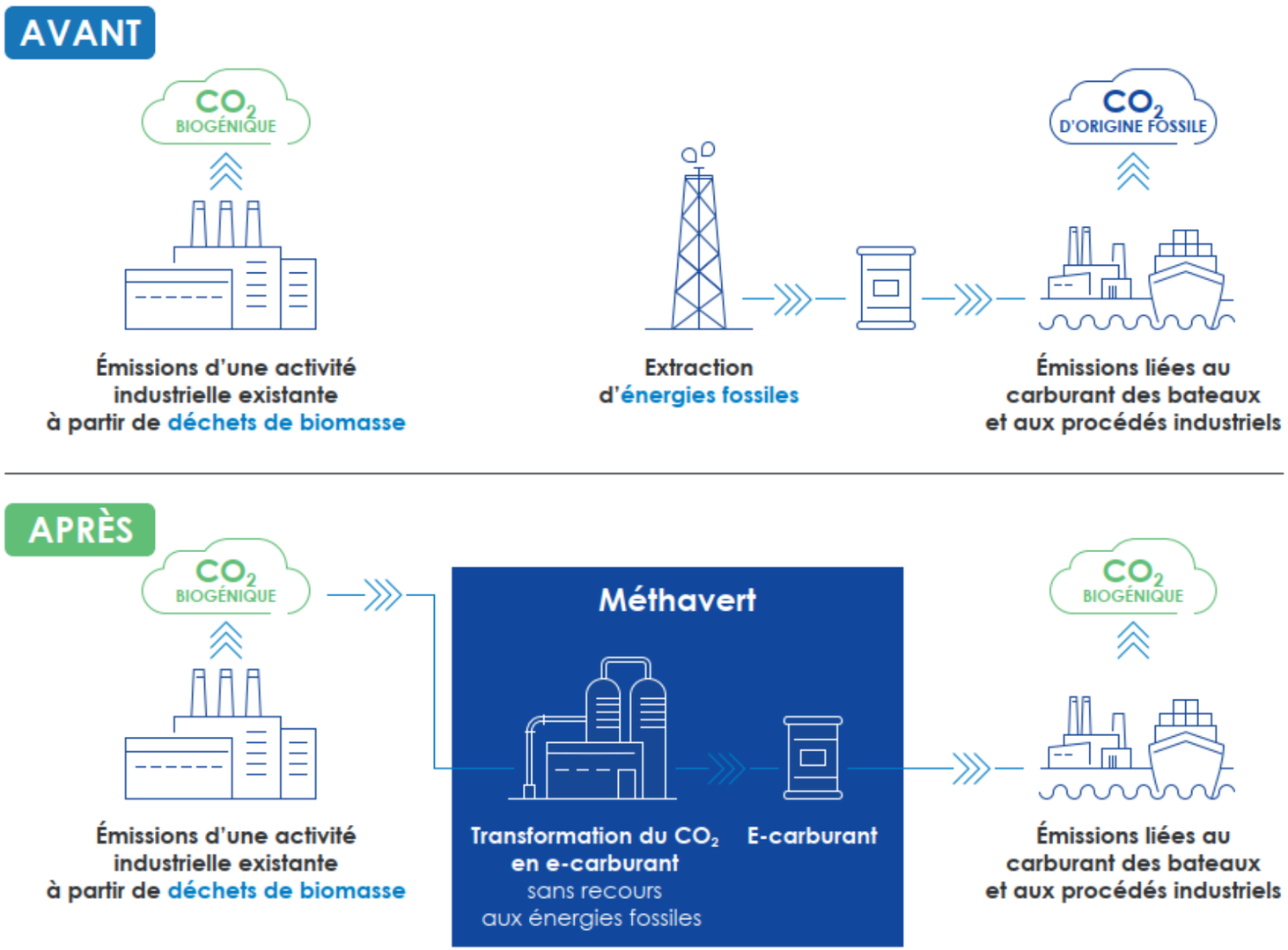
Les matières premières : 

- Réutilisation du carbone en **captant le CO_2 émis par des d'activités industrielles existantes**

- À partir de 2041 : un **CO_2 100% biogénique**



En quoi le e-méthanol permet-il de limiter les émissions de CO_2 ?



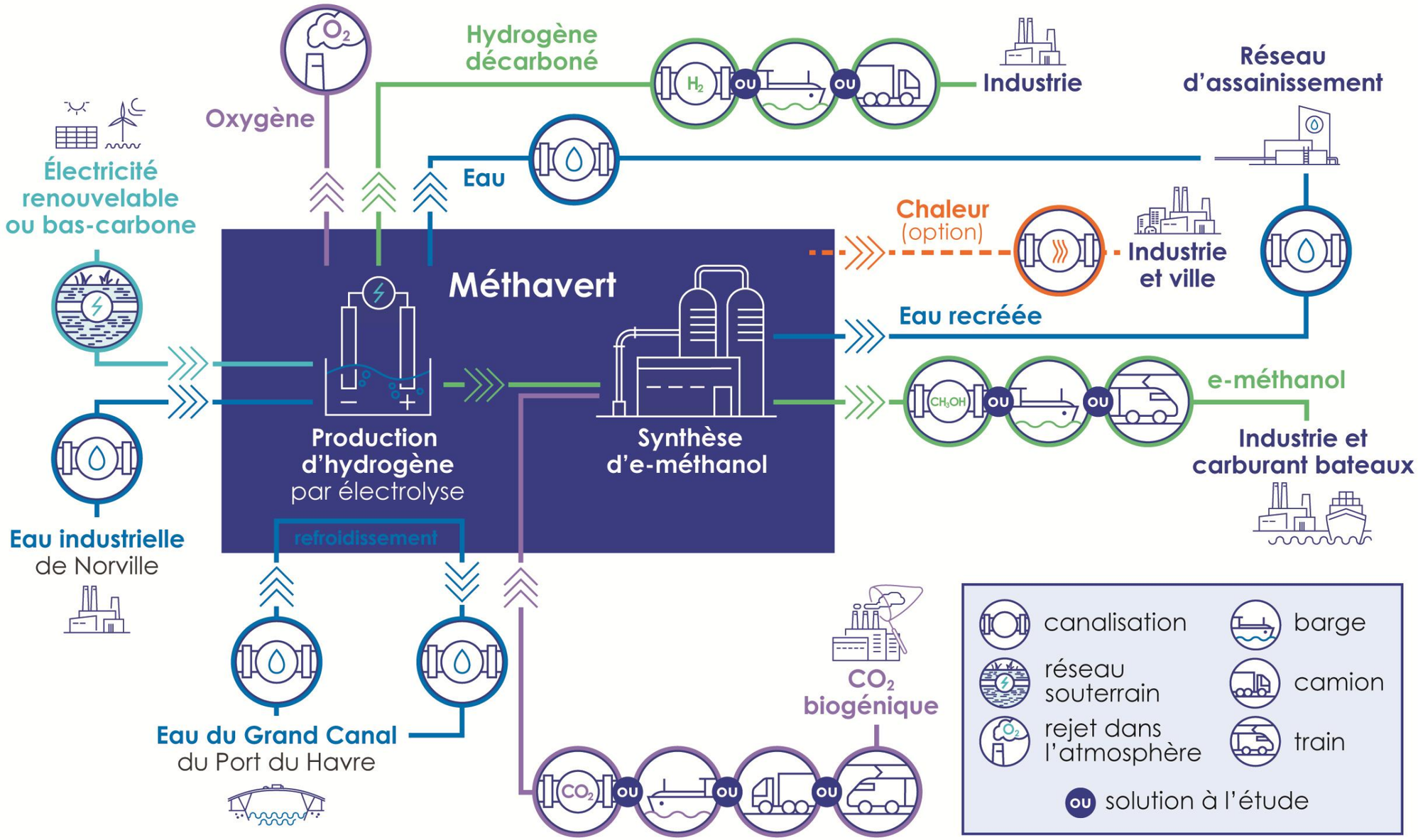
2 avantages du e-méthanol :

- Pas d'extraction d'énergies fossiles
- Réutilisation du CO_2 biogénique émis par d'autres industries

À pleine capacité, **300 000 tonnes de CO_2 captées par an**

Réduction d'au moins 70 % des émissions de gaz à effet de serre par rapport aux carburants fossile

Les rejets et co-produits de l'usine



Les procédures environnementales

Le projet Méthavert est soumis à **Autorisation Environnementale** encadrée par les Articles L181-1 et suivants du Code de l'Environnement. Le dossier doit notamment contenir:

- un état initial des compartiments écologiques et sociétaux: en cours de réalisation par HAROPA - fin avril 2027
- une étude d'impact sur l'environnement et la santé: mi-2027
- une étude de dangers: mi-2027

Le dossier de demande est prévu pour mi-2027 avec une enquête publique après le dépôt.

La concertation préalable sous l'égide de la CNDP vise aussi à permettre aux parties prenantes du territoire de contribuer à identifier des enjeux environnementaux ou sociétaux.

Présentation de l'aménagement de la plateforme



Christophe DUBERN

Chef du service Pilotage de maitrise d'oeuvre et de Projets

Natacha MASSU

Cheffe du service environnement

HAROPA PORT
Le Havre
Rouen
Paris

La zone industrialo-portuaire du Havre

Un territoire stratégique en transition, engagé dans la décarbonation des activités industrialo-portuaires :

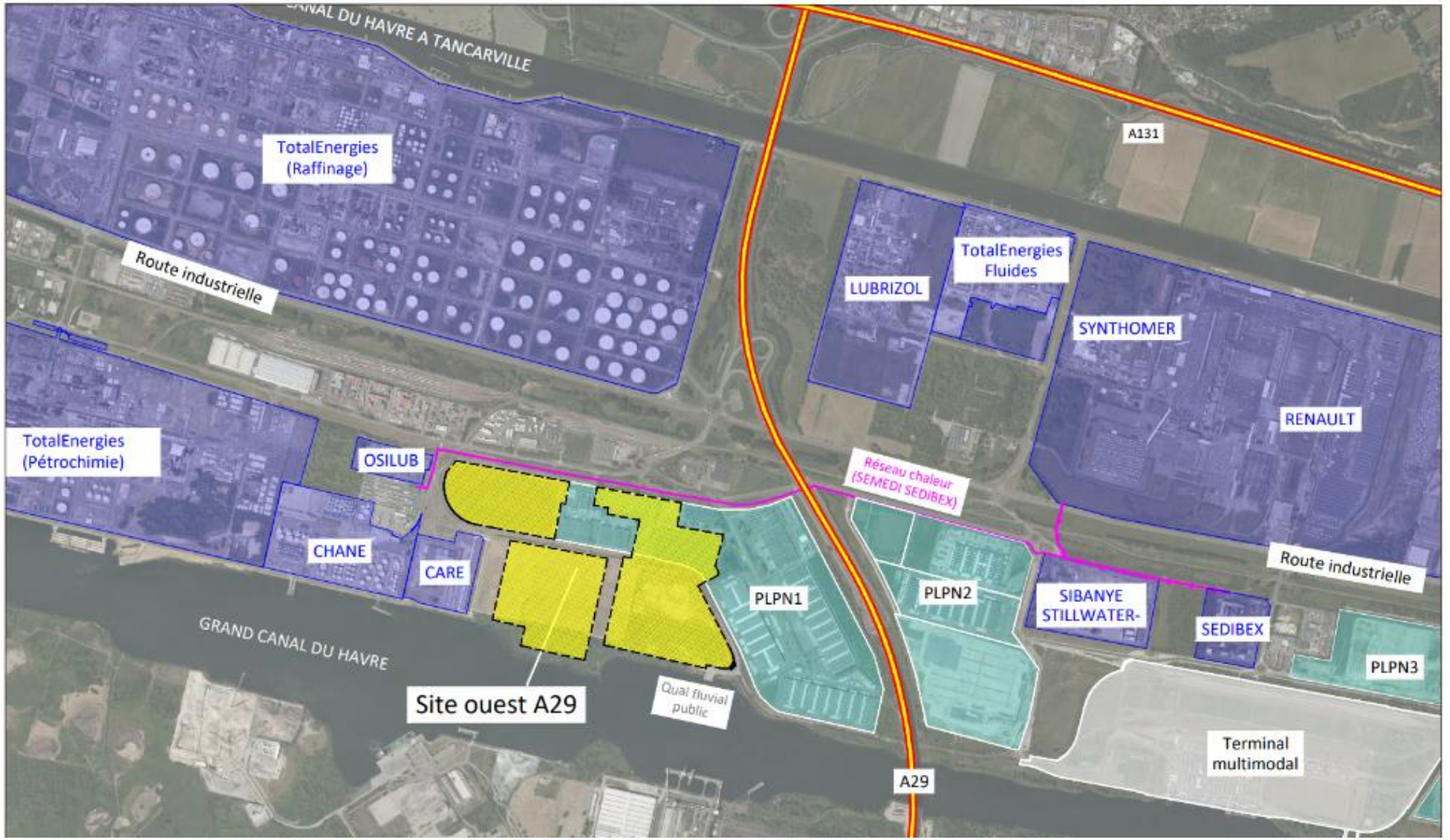
- Favoriser l'accueil des nouvelles énergies (décarbonées, renouvelables et de synthèse) et accompagner les industriels dans la transformation de leurs process

- Aménager des terrains destinés à des projets d'industrie verte, d'envergure nationale et européenne

- Soutenir la décarbonation des acteurs industrialo-portuaires via ZiBaC (Zones industrielles Bas Carbone)

Ouest A29, un site au cœur de la zone industrialo-portuaire

Un appel à projets lancé en 2024 en vue d'implanter des activités étroitement liées à l'écosystème portuaire et notamment s'inscrivant dans la dynamique de transition énergétique et écologique portée par HAROPA PORT



Quel est le rôle de HAROPA PORT?

Sur le site Ouest A29, HAROPA PORT met à disposition pour le projet un site « clé en main »

A ce titre, il assure:

- L'état initial du site, étude des incidences , définition des mesures ERC (Eviter Réduire Compenser)
- L' élaboration et portage du dossier d'autorisation environnementale pour la réalisation d'une plateforme et les aménagements connexes
- Après obtention de l'autorisation, l'aménagement préalable du site :
    - Déconstruction des structures existantes (Reconstruire le port sur le port) ;
    - Préparation et réhausse du terrain (prise en compte du PPRL) ;
    - Création des accès ;
    - Création des ouvrages de gestion des eaux pluviales.

Principe des aménagements parcelle METHAVERT

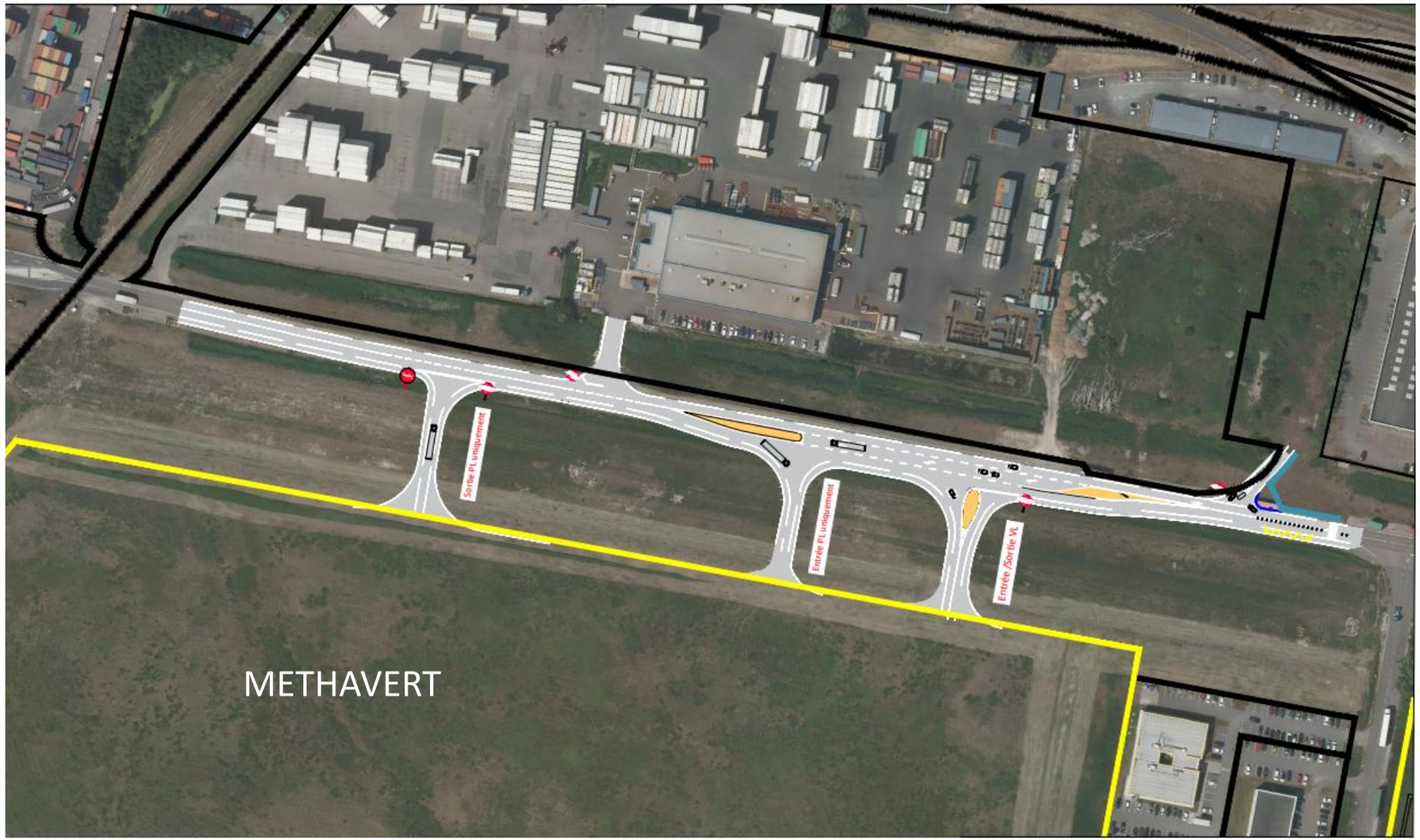
Préparation et réhaussement du terrain (prise en compte du PPRL)



- 200 000 m^3 de remblais issus de la valorisation locale de matériaux (< 10 km) – réduction dans l'emploi des ressources naturelles (matériaux de carrière) / économie circulaire
- Altimétrie répondant au Plan de Prévention des Risques Littoraux (PPRL) – mesure réglementaire
- Etude hydraulique réalisée permettant de vérifier l'absence d'impact sur les sites avoisinants – mesure réglementaire

Principe des aménagements parcelle METHAVERT

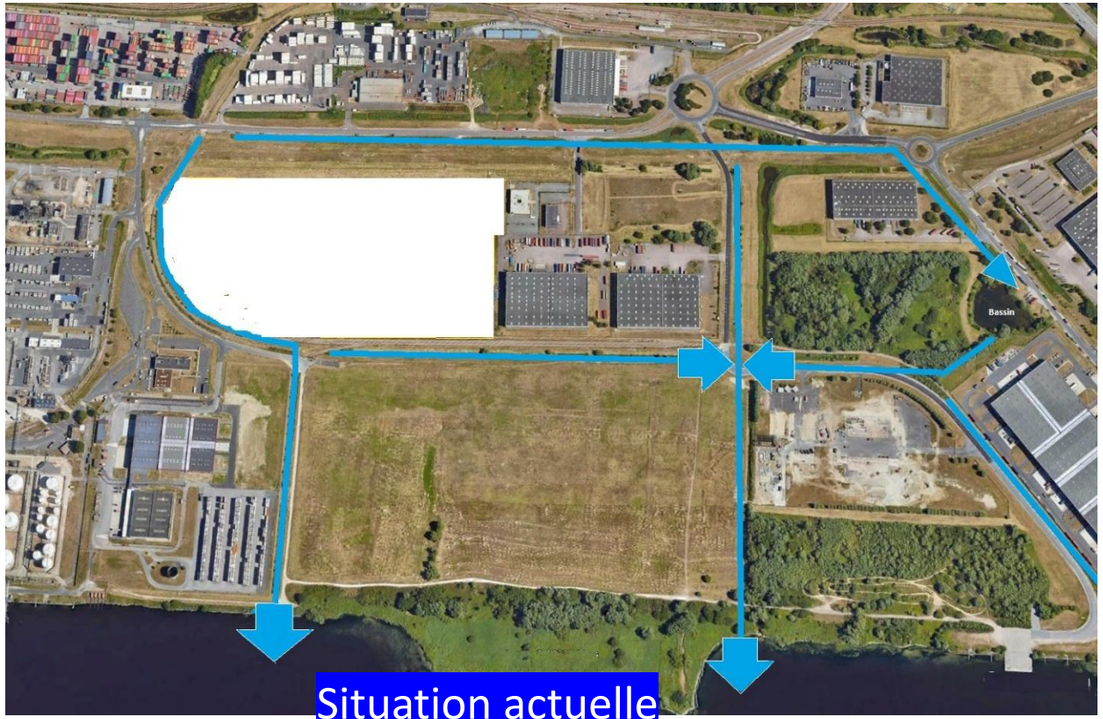
Création des accès routiers en cohérence avec le plan masse de l'industriel



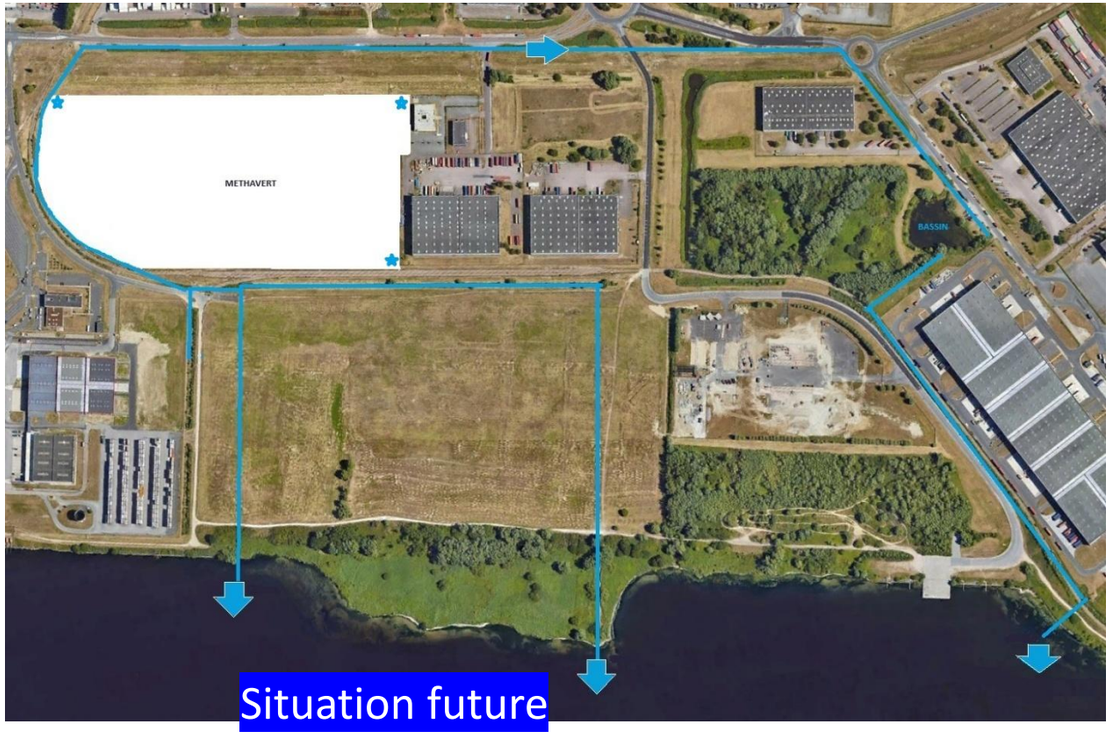
- 3 voies d'accès routier d'un linéaire total de 150 m (3 x50 m)- proximité des voieries existantes
- 1 voie dédiée VL – 1 voie entrée PL – 1 voie sortie PL – sécurisation dans la gestion des flux
- Pas de recalibrage des dessertes locales nécessaire – mesure de réduction des impacts

Principe des aménagements parcelle METHAVERT

Création des ouvrages de gestion des eaux pluviales



Situation actuelle



Situation future

Dimensionnement du réseau des eaux pluviales dans le respect des principes actuels (collecte des eaux dans des fossés non revêtus et bassin de rétention, noues et rejets vers le Grand Canal):

- par une étude menée au niveau de la parcelle Ouest A29 et tenant compte des bassins versants
- dans le respect de la réglementation actuelle (Plan Local d'Urbanisme -rev mars 2026 et de la Doctrine Départementale -rev juin 2026)
- par une prise en compte de la pluie centennale
- en considérant les obligations réglementaires de QAIR sur la gestion des eaux pluviales sur sa parcelle

1er temps d'échange

Pendant les temps d'échanges

À l'oral



Lever la main pour prendre la parole



Attendre le micro pour vous exprimer
Se présenter

Par écrit



Noter votre question sur la fiche et confiez-là nous



Votre question sera relayée



03

Les risques industriels

La gestion des risques majeurs et industriels par le territoire

La gestion des risques majeurs et notamment industriels par le territoire

Stéphane MICHEL

Chef de l'Unité Départementale Le Havre, à la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Normandie (**DREAL**)

Alban BRUNEAU

Vice-Président **Le Havre Seine Métropole**, chargé des risques industriels et de l'énergie

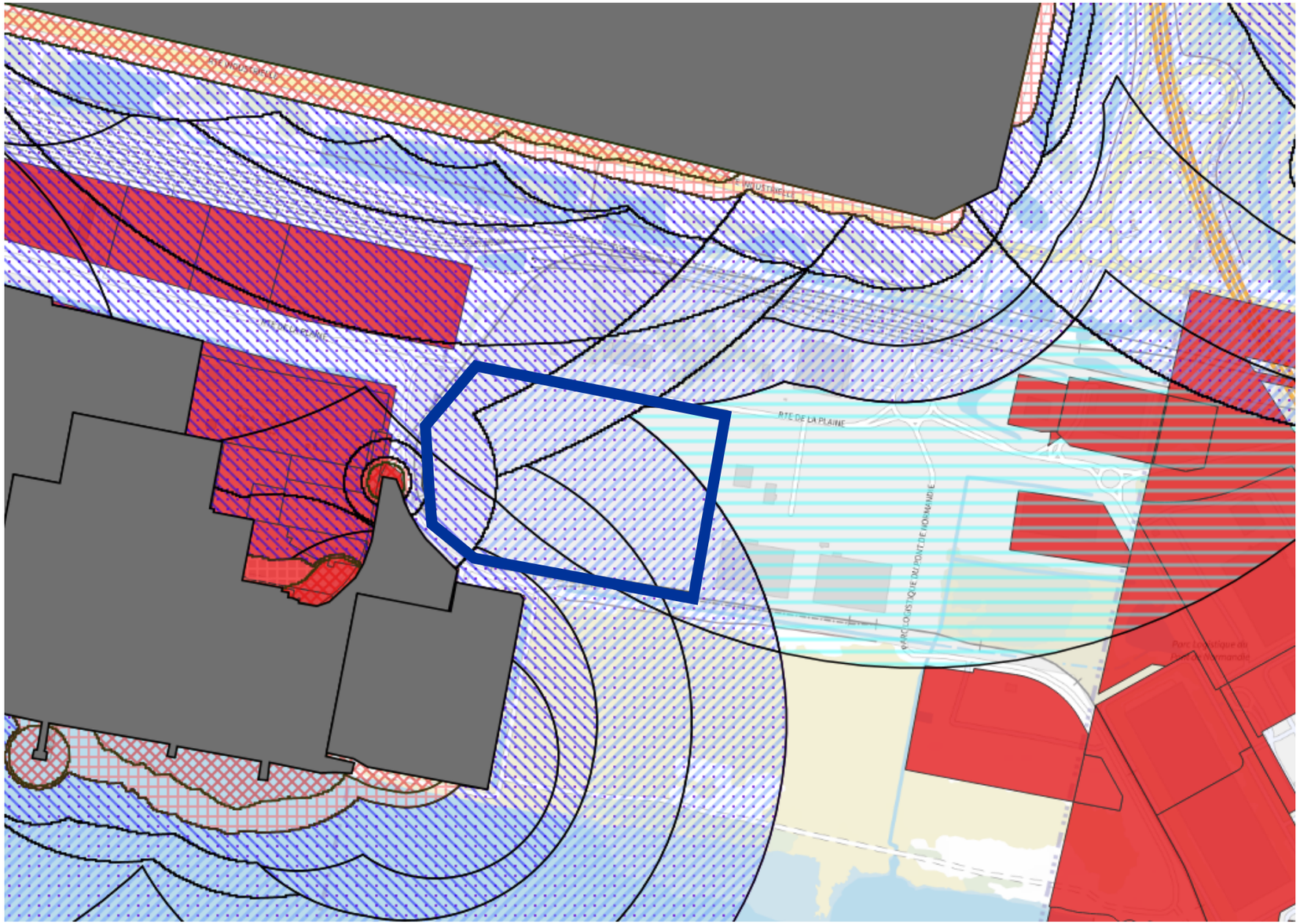
Président de l'Office des Risques Majeurs de l'Estuaire de la Seine (**ORMES**)

PRÉFET
DE LA REGION
NORMANDIE
Liberté
Égalité
Fraternité

LE HAVRE SEINE MÉTROPOLE

ORMES
Office des Risques Majeurs de l'Estuaire de la Seine

Le Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT)



Comment le projet Méthavert anticipe-t-il les risques majeurs et industriels ?



Fabio ROTONDO

Chef de projet Méthavert

Qair

Comment les risques sont-ils pris en compte par Méthavert



Des aménagements pour prendre en compte les risques littoraux

- Préparation et rehaussement du terrain par HAROPA (prise en compte du PPRL – Plan de Prévention des Risques Littoraux)



Un site SEVESO seuil bas

- Des règles de sécurité strictes (PPRT)
- Une étude de danger sera menée
- Des effets majeurs cantonnés au périmètre du site
- Pas de stockage de produit fini



Un dialogue régulier avec le territoire et une communication continue et transparente

2e temps d'échange

Pendant les temps d'échanges

À l'oral



Lever la main pour prendre la parole



Attendre le micro pour vous exprimer
Se présenter

Par écrit



Noter votre question sur la fiche et confiez-là nous



Votre question sera relayée



04

Les enjeux de riveraineté

La construction de l'usine Méthavert

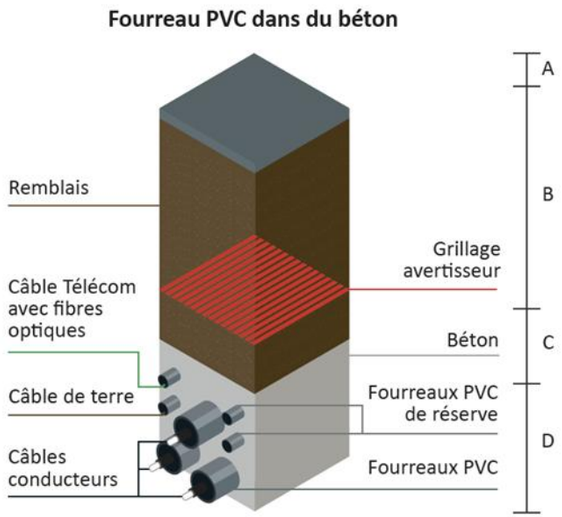


- Les travaux seront menés de 2028 à 2031
- Des **impacts temporaires liés au chantier** :
  - Trafic des engins en circulation
  - Poussières



Les travaux de raccordement

- Les travaux de raccordement dureront **~2 ans ½** (janvier 2028-juillet 2030), dont **9 à 12 mois de génie civil**
- Des **impacts temporaires liés au chantier**:
  - Riverains: bruit et perturbations de trafic routier (circulation par alternat)
  - Environnement: pré-diagnostic écologique et étude de milieu en cours pour une prise en compte dès la conception, dans une démarche « Éviter, Réduire, Compenser »







Chambre de jonction



Déroulage du câble

À quoi pourrait ressembler l'usine ?



Illustration réalisée sur la base des études de pré-faisabilité

Des études à mener pour anticiper et réduire les éventuelles nuisances



Les **analyses d'impacts et les mesures associées** seront conduites à partir de 2027:

- étude relative aux émissions de poussières ;
- étude acoustique ;
- étude d'insertion paysagère ;
- investigations olfactives ;
- étude de danger ;
- étude d'impact sur la circulation routière.

En fonctionnement, des nuisances limitées et encadrées



Une logistique d'acheminement limitant le recours aux camions

- Une très grande majorité du transport par barge, par canalisation



Le procédé Méthavert ne génère pas de rejets gazeux polluants :

- Sans combustion, il n'émet pas de CO_2
- Ses rejets se limitent à de l'oxygène à l'état gazeux et à de l'eau à l'état liquide
- Pas d'odeurs



Des nuisances sonores maitrisées :

- Les compresseurs pourront être installés dans un bâtiment pour en réduire le bruit
- La torchère sera utilisée uniquement pour des raisons de sécurité

3e temps d'échange

Pendant les temps d'échanges

À l'oral



Lever la main pour prendre la parole



Attendre le micro pour vous exprimer
Se présenter

Par écrit



Noter votre question sur la fiche et confiez-là nous



Votre question sera relayée



05

Conclusion

Prochaines dates de la concertation

Concertation préalable du jeudi 1er octobre au dimanche 29 novembre 2026

octobre | novembre

1 réunion publique

Rogerville,
Salle des fêtes Lucien Derrey
6 oct. > 19h-21h

2 rencontres terrain

Gonfreville-l'Orcher,
CC Océane
28 oct. > après-midi

Le Havre
CC Docks
29 oct. > matin

1 visite sur site*
Gonfreville-l'Orcher
5 nov. > 16h30-18h30

3 réunions thématiques*

Économie et énergie
Le Havre
3 nov. > 18h30-21h

Aménagement, risques et environnement
Gonfreville-l'Orcher
5 nov. > 18h30-21h

Emploi et formation
Le Havre
17 nov. > 14h-16h

1 réunion de synthèse

Le Havre,
Carré des docks
27 nov. > 19h-21h

*Places limitées, inscriptions sur www.methavert-normandie.fr

3 ateliers de sensibilisation des lycéens et étudiants

Lycée Schuman-Perret (Le Havre)
4 nov.

Lycée Coubertin (Bolbec)
18 nov.

INSA (Rouen)
23 nov.

En continu : *Dépôt d'avis et cahier d'acteurs sur le site internet. Fiche de contact et de contribution disponibles en mairies, à la CCI, au Havre Port Center*

Concertation garantie par

LA commission nationale du débat public CNDP



Merci de votre participation

Posez vos questions, participez sur
www.methavert-normandie.fr

methavert

Projet d'usine de production d'hydrogène et d'e-méthanol sur la zone industrielle du Havre

Rte Qair

Financé par

Cofinancé par l'Union européenne

RÉGION NORMANDIE